



SAAG INFOS

Lettre d'information

MARS 2016
BULLETIN
DE LIAISON
N° 21

SAAG • ASSOCIATION LOI 1901 •
DÉCLARÉE AU J. O. LE 12 MARS 1984
N° SIRET : 431 322 593 00010 • APE 913E
N°ISSN 1958-7538

REDONNER
A CHAQUE
ETRE HUMAIN
SA DIGNITE

LES JARDINS
DU SAAG

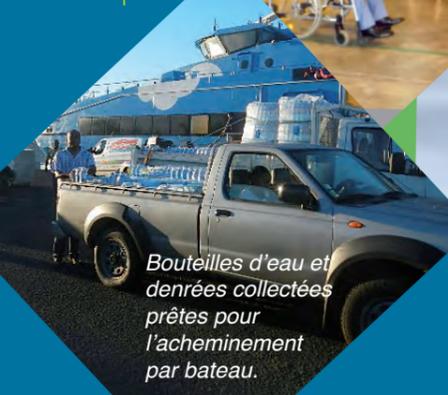
- Actualités p.2
- Initiative de terrain : 3 questions à
Mme Eulalie GRADEL, Directrice
du SAAG..... p.2
- Les Jardins du SAAG p.3
- Grâce à vous : développement
de l'atelier couture p.3
- L'année à retenir : 1984..... p.3
- Bulletin d'adhésion ou de soutien..... p.3
- Agenda p.4
- Contact p.4

CONVENTION DES DEPARTEMENTS
09 janvier 2016

Le samedi 09 janvier 2016, la Convention a notamment réuni, au Gymnase de Boissard, les responsables des Sections locales, nommés pour la première fois en 2016 ou reconduits dans cette fonction. Nombreux sont ceux qui ont suivi l'atelier où le Président, M. Frantz AGIS, est intervenu pour présenter le SAAG et ses actions mais aussi le cahier des charges du Responsable. A cette occasion, plusieurs outils ont été distribués.



L'atelier animé par le Président



Bouteilles d'eau et denrées collectées prêtes pour l'acheminement par bateau.



SOLIDARITE DOMINIQUE SUITE A LA TEMPETE ERICKA - août 2015

Réponse aux catastrophes naturelles
Nous poursuivons notre action de solidarité en faveur des habitants de l'île de la Dominique : Don de 20.000 € en janvier 2016, constituant notre apport au projet de réhabilitation de construction de maisons individuelles.

COLLECTE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE - 27 novembre 2015

Aide alimentaire
Participation à la Collecte nationale de la Banque Alimentaire de plus de 145 bénévoles de 23 Sections locales qui ont contribué à la collecte de denrées alimentaires non périssables et de produits d'hygiène dans des magasins de tout le Département. 41,6 tonnes de produits ont été collectés.



3 QUESTIONS A Mme Eulalie GRADEL Directrice du SAAG

DISTRIBUTION DE DÉJEUNERS LE DIMANCHE À DES PERSONNES CIBLÉES

Pourquoi avez-vous mis en place cette action?
Mme E. GRADEL : nous avons découvert que des personnes âgées étaient isolées le week-end dans les secteurs suivants : Les Abymes, Le Gosier et Pointe-à-Pitre. Nous leur avons donc proposé le service d'un repas le dimanche. Ils ont tous accepté, à l'exception d'une dame dont le fils a refusé la prestation en évoquant qu'il s'occupait de sa mère le dimanche.

Quel en a été l'impact sur le terrain?
Mme E. GRADEL : à ce jour, plusieurs de ces personnes sont en institut ou sont décédées. Mais avant cette séparation déchirante pour nous, l'un d'eux avait souhaité avoir une bible et nous exigeait une lecture chaque dimanche. Un autre bénéficiaire été baptisé par la suite et a ainsi repris goût à la vie.

Quelles sont vos perspectives?
Mme E. GRADEL : nous souhaitons que cette action se perpétue de façon continue.

CONTRIBUEZ A NOUS DONNER LES MOYENS D'AGIR : BULLETIN D'ADHESION OU DE SOUTIEN

Les dons des particuliers au SAAG bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% dans les limites fixées par la législation en vigueur. Les informations contenues dans le présent bulletin sont destinées à n'être utilisées par le SAAG que pour la gestion de sa relation avec le donateur. Elles pourront donner lieu, par ce dernier, à l'exercice de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification, tels que prévus par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Pour toute information, rapprochez-vous du SAAG par Tél: 05 90 83 86 57, par fax : 0590 84 75 09 ou par e-mail : secoursadventiste971@orange.fr

REDONNER A CHAQUE ETRE HUMAIN SA DIGNITE

LES JARDINS DU SAAG

Concrétisation du projet de création de la ferme thérapeutique.

La Guadeloupe fait face, depuis le début des années 90, à une explosion de la toxicomanie.

La réponse socio-sanitaire sur notre Région étant à développer, le SAAG propose une alternative supplémentaire à la prise en charge des personnes toxicodépendantes ayant suivies une cure de sevrage. Notre but est de contribuer à la lutte contre les toxicomanies et d'une façon plus générale à l'amélioration de l'état de santé et du bien-être social de la population guadeloupéenne.

Dans une propriété clôturée de plusieurs hectares et à l'accès contrôlé, seront implantés des locaux en structures légères où un personnel qualifié aidera les patients récemment sevrés, grâce à la consolidation de l'abstinence, à retrouver un meilleur équilibre physique et psychologique, tout en préparant leur réinsertion.

Parmi les impacts bénéfiques de ce concept nouveau d'accueil en milieu rural et agricole, figurent :

- Les effets physiologiques : santé physique, développement de la motricité, de la force, les rythmes du jour et de la nuit...
- Les effets psychologiques : estime de soi, responsabilité, enthousiasme...
- Les effets sociaux : interactions, relations, intégration dans le groupe...

Le SAAG a besoin des moyens nécessaires afin :

⇒ D'offrir au niveau de l'infrastructure, un accompagnement réalisé par des spécialistes qui accompagneront les usagers dans un changement profond dans leur façon d'appréhender le monde, à travers une activité physique en contact avec la nature, afin de retrouver un mieux-être, de rompre avec la dépendance, de réapprendre à vivre sans stupéfiants, ni autres produits toxiques ;

⇒ D'aider les usagers dans le cadre d'une activité professionnelle à élaborer leur projet de vie et à mettre en place un suivi social, lorsque cela s'avèrera nécessaire, afin de favoriser leur autonomie et

leur réinsertion sociale ;
⇒ D'élaborer leur programme pédagogique à partir des besoins des usagers, et à l'individualiser : comment se nourrir sainement, connaître les notions de base sur quelques règles d'utilisation des éléments tant naturels que sociaux et leurs bienfaits pour le bon équilibre de l'individu (l'eau, le soleil, l'activité physique, le repos, la tempérance, le respect de soi et des autres), etc...
⇒ D'assurer un accompagnement éducatif.

Comment pouvez-vous agir?
Une partie des fonds de la Collecte annuelle qui aura lieu du 24 avril au 1^{er} mai 2016 sera réservée à la mise en œuvre de ce projet innovant qui peut devenir réalité dans quelques mois.

1984

L'année à retenir : 1984

Création du SAAG, à l'initiative de l'Église Adventiste du 7^{ème} jour, association humanitaire à but non lucratif, gérée dans le cadre de la loi du 1^{er} juillet 1901.



SECOURS ADVENTISTE ARCHIPEL GUADELOUPE

A retourner au siège social du SAAG :
Rue Julienne FIATA, ZA de Lacroix - 97139 LES ABYMES

De la part de : M. Mme
 Nom : Prénom :
 Adresse :
 Téléphone : Le :
 Signature :

- OUI, j'offre au SAAG, les moyens de mener son action de bienfaisance en versant un don de :
- 15 euros 20 euros 40 euros 50 euros 100 euros ...euros
 - Je souhaite également recevoir davantage d'informations sur l'association
 - Je joins mon règlement à l'ordre du Secours Adventiste Archipel Guadeloupe
 - Chèque bancaire Chèque postal Espèces

GRÂCE À VOUS

L'atelier couture est une action innovante, conventionnée en tant que structure d'insertion.

En 2014, le marché des vêtements des enfants de la Cité scolaire de Boissard de l'école maternelle et de l'école primaire nous a été accordé. 6 postes ont été créés, plus de 2.500 vêtements ont été confectionnés et vendus en 2015.



BOITE A OUTILS

Le SAAG tient à votre disposition le manuel « **Opération bon Samaritain** » qui vous guidera ou vous donnera des pistes afin que vous ayez des moyens pour servir votre prochain et la communauté..



AGENDA

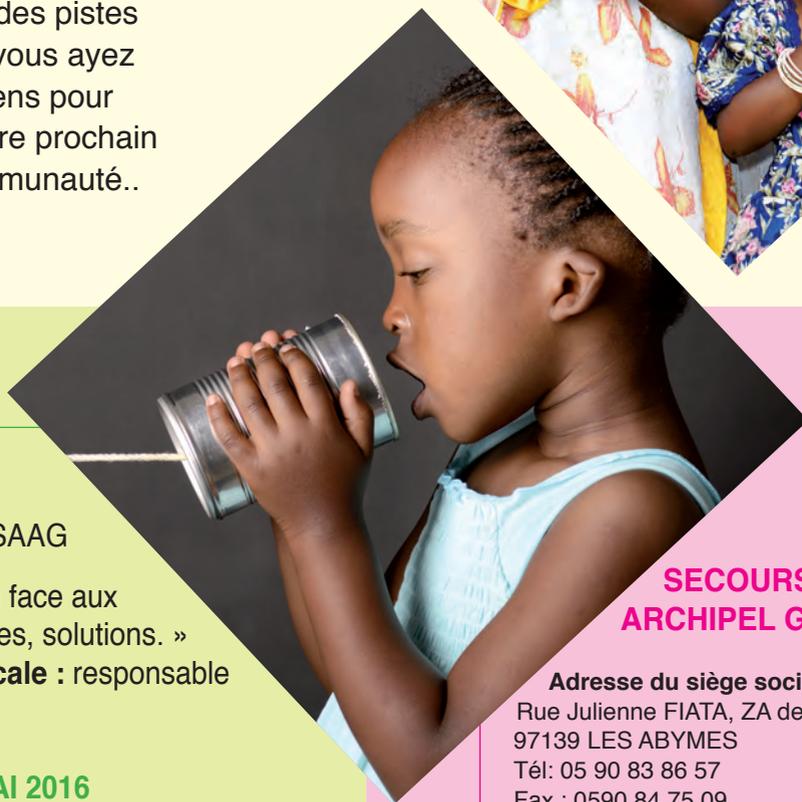
20 MARS 2016
CONVENTION DU SAAG

Thème : « Le SAAG face aux addictions : problèmes, solutions. »
Contact Section locale : responsable du SAAG.

24 AVRIL AU 1^{ER} MAI 2016
COLLECTE ANNUELLE

Collecte de dons en faveur de l'action du SAAG.
Contact Section locale : responsable du SAAG.
Reçu fiscal: se rapprocher du siège du SAAG.

12 JUIN 2016
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SAAG



SECOURS ADVENTISTE ARCHIPEL GUADELOUPE

Adresse du siège social :
Rue Julienne FIATA, ZA de Lacroix
97139 LES ABYMES
Tél: 05 90 83 86 57
Fax : 0590 84 75 09
E-mail : secoursadventiste971@orange.fr
Site internet : www.secoursadventiste.org

Réception du public:
Lundi à mercredi : 09h00 - 11h00 et 15h00 - 16h30
Jeudi (sur RDV) : 08h30 - 11h00 et 15h00 - 16h30
Vendredi 09h00 - 11h00

CONTACT

COMITÉ DE RÉDACTION

Directeur de la publication : Frantz AGIS
Directrice du SAAG : Eulalie GRADEL
Responsable de la rédaction : Lauréna DEUBRAS
Réalisation & Impression : AGRAPH-DESIGN